



**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION N° 18-09-775**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de résolution relatif à une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI):

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de résolution n° 18-09-775 intitulé :

Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / Rues Gilles-Tremblay, Phil-Goyette, Georges-Vézina, Jean-Béliveau et Maurice-Richard / Projet intégré d'habitations unifamiliales contiguës / Lots 6 115 282 et 6 115 285 / Zone H3-1013 / CCU n° 18-08-189

et ayant pour objet de :

- permettre la présence de bâtiments principaux comptant plus de six unités contiguës, alors que le nombre maximal prévu à l'article 2.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 est de six;
 - permettre la présence de plusieurs accès sur un terrain borné par une rue, alors que le nombre maximal prévu à l'article 2.2.16.2.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 est de deux.
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de résolution aura lieu le 17 septembre 2018, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
 3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
 4. Le projet de résolution n° 18-09-775 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
 5. Ce projet de résolution peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Pour toute question relative au projet de résolution visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7^e) jour du mois de septembre deux mille dix-huit (2018).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

